



# Le Bulletin

## INFOS COTE D'OR

✉ : [cgt.021@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.021@dgfip.finances.gouv.fr)  
site Internet : [www.tresor.cgt.fr/21](http://www.tresor.cgt.fr/21)

Décembre 2008

Numéro 116

### Dans ce numéro

- 1 **Suppression des jours comptables.**
- 2 **Vos représentants CGT.**
- 3 **Rencontre avec les personnels de Beaune.**
- 4 **SIP : les syndicats quittent la réunion !**

### Journées comptables, journées décomptées, journées supprimées !!!

**En décembre 2007, le parlement abroge ...**

... dans un souci de simplification...les lois qui précisent les journées où les paiements ne peuvent être exigés sur effet, mandat, chèque, compte courant, dépôt de fonds ou de titre. Ces jours étaient réputés fériés dans tous les services déconcentrés du Trésor, les recettes des Douanes et des Impôts, les conservations des hypothèques.

**Surprise ! En 2008, les « jours comptables » n'ont plus d'assise juridique...**

En abrogeant les lois du 23 décembre 1904, du 20 décembre 1906 et du 29 octobre 1909 où étaient réputés fériés respectivement, les 2 janvier, 15 juillet, 16 août, 2 novembre et 26 décembre lorsque ces jours tombaient un lundi, le lendemain des fêtes légales tombant un vendredi et la veille des fêtes légales tombant un mardi et le 2 novembre lorsque le 1er tombe un lundi, ces journées n'ont plus d'assise juridique.

**Le 27 octobre, le Ministre...faute de leur assise juridique...annonce la suppression des jours comptables, la boucle est bouclée !**

Lors de la rencontre du 27 octobre avec les organisations syndicales, le Ministre annonce sa décision de supprimer les jours comptables et de les « compenser » par une journée de congé supplémentaire (calée sur un pont naturel) pour tous les agents de la DGFIP dès l'année prochaine. Un retour du jour dit « Ministre », qui en des temps peu éloignés, venait s'ajouter aux... « jours comptables » !

Pour la CGT, cette décision remet à nouveau en cause un droit des agents et, son remplacement par une journée supplémentaire pour tous, loin d'une harmonisation par le haut, ne répond décidément pas à la revendication d'extension des jours comptables à l'ensemble des services de la DGFIP !

Une nouvelle fois, le Ministre rogne sur les droits des personnels en prétextant une mise en conformité avec la législation imposée par son propre Gouvernement.

**...A quand la mise en conformité aux Ministère des finances des projets de Luc CHATEL pour l'extension du travail au dimanche ?!!!!**

**Un jour de pont naturel donné seulement, à la place de nos jours comptables ...**

**... NON merci, Monsieur WOERTH !!!**

En conséquence, compte tenu de cette remise en cause, il ne nous paraît plus opportun d'effectuer notre enquête sur les possibles ponts naturels dont on ne sait le sort qui leur sera réservé avec la fusion.

### CONTACTS

#### Vos élus CGT en CAP :

*Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARPI) :* GENELOT Ludovic (T. CHU), GONTHIER Patrice (T. CHU), BAILLY Catherine (TG-Pensions), THOMAS Philippe (T. OPD-HLM), BOUCHON Marlène (T. Chenôve), SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve).

*Contrôleurs :* MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), KASPRZYK Philippe (TG Pensions), BERNIER Jacques (T. Dijon Banlieue), BREGAND Jacqueline (T. Vitteaux).

*Inspecteurs :* GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).

#### Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. CHU).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) : BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-28-29-67) et GONTHIER Patrice (T. CHU 03-80-29-51-68).

Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) : SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

## Rencontre avec les personnels de la T. Beaune le 18/11/2008

Malgré quelques difficultés d'organisation et bien que nous ayons du prévenir tardivement de notre venue, nous fûmes satisfaits de constater qu'une grande majorité des agents de la Trésorerie étaient présents dans la salle. La présence à nos côtés de camarades de la CGT Impôts avait attiré quelques agents originaires de la DGI, cette réunion se présentait donc sous le signe de la fusion (forcément).

Nous pensions récolter auprès de nos collègues les plus directement impactés par la création du premier SIP de Côte d'Or quelques-unes des informations indispensables que notre chère Direction n'avait pas jugé utile de nous communiquer, se contentant de répondre à nos basses préoccupations que les agents de Beaune étaient informés, qu'ils n'étaient pas inquiets et que, d'ailleurs, il n'y avait aucune raison de s'inquiéter.

La réalité à Beaune était toute autre, le débat fut riche et constructif, même si, malheureusement, nous avons manqué de temps et d'informations concrètes pour aborder toutes les questions se posant aux agents du futur SIP.

Nos collègues se sont notamment étonnés des **règles de mobilité** à l'intérieur de ce qui est encore un seul et unique poste : si l'on en croit les déclarations de nos nombreux Directeurs, en effet, à partir de 2009 un agent de la filière dite « Gestion Publique » travaillant à Beaune ne pourra pas demander à aller travailler avec ses collègues du SIP, alors que la constitution à Nolay d'un pôle Hélios pour la gestion de la Communauté de Communes fait craindre aux collègues une hémorragie d'emplois lors du prochain ORE. De la même manière la **gestion de la caisse unique** par le biais du pôle Gestion Publique inquiète nos collègues qui disent ne pas comprendre comment seront imputés certains flux concernant le SIP. Nous n'avons pas pu nous empêcher d'être étonnés que ces problèmes n'aient pas fait l'objet de réunions ou de groupes de travail, alors que la Direction nous avait claironné que tout était prêt, tous les cas envisagés et les agents informés. Les agents de Beaune à ce moment n'avaient visiblement pas reçu la parole divine. La consigne semblait être « **Foncez dans le brouillard, nous vous suivons !** ».

Les agents destinés à aller au SIP ne connaissaient pas à ce moment encore leur destination exacte, en terme de lieux de travail. Plus inquiétant, l'infrastructure logistique, les tampons, les imprimés, tout ce qui aurait dû être anticipé depuis bien longtemps n'est pas prêt. Alors, lorsqu'on parle de formation, on ne sait plus s'il faut rire ou pleurer, **la seule certitude étant qu'il faudra se former les premiers temps « sur le tas »**, ce qui n'est pas sans risques et peut générer des conflits avec les nouveaux collègues. L'**harmonisation des horaires** est aussi un sujet d'inquiétude, surtout si Mme Recor cherche à imposer l'ouverture entre midi et 14h00 dans tous les postes comptables. Il est clair qu'alors, les **problèmes d'effectifs auxquels nos élites sont sourdes**, ne pourront que refaire surface. L'organigramme du SIP de Beaune était aussi source de spéculations, la seule certitude étant que le patron d'un tel édifice soit un comptable, sans savoir évidemment ce que deviendraient les cadres actuels.

Dans ce contexte, nous n'avons pas été surpris d'apprendre début décembre que le CTPL qui devait acter la naissance du SIP de Beaune était reporté à une date ultérieure, comme partout en France. La DGFIP a écouté les organisations syndicales qui lui demandaient moins de précipitation, peut-être même a-t-elle saisi cette opportunité pour se donner du temps face aux contraintes qu'elle s'est elle-même créées.

La Direction Locale ne disposait finalement que d'un calendrier, sans structures, sans préparation poussée, simplement une date fixée à la va-vite pour remplir des objectifs, parce qu'il fallait bien donner un os à ronger en haut-lieu, pour ne pas être mal vu par le Ministère, pour ne pas laisser bêtement échapper une promotion.

### Mise en place des SIP : les syndicats quittent la réunion !

Le 28 novembre, les organisations syndicales de la DGFIP ont quitté ensemble la réunion que le Directeur Général voulait conclusive sur la mise en place des SIP. Face à la mise en œuvre précipitée et dans des conditions déplorables de la fusion, face au refus de l'administration de tenir ses engagements et d'écouter les représentants des personnels sur les revendications, elles appellent les personnels à exprimer leurs revendications et à se mobiliser dans l'unité la plus large (voir sur notre site Internet la déclaration commune des syndicats : [http://www.tresor.cgt.fr/21/article.php3?id\\_article=778](http://www.tresor.cgt.fr/21/article.php3?id_article=778)).

A l'initiative de la CGT, les 3 syndicats représentatifs de Côte d'Or (CGT-CFTC-FO) s'étaient mis d'accord pour ne pas assister au Comité Technique Paritaire Local (CTPL) prévu pour le 9 décembre 2008. Finalement, La Direction Générale a décidé d'annuler tous les CTPL prévus dans les différents départements.

La section CGT Trésor 21 se félicite que l'unité syndicale puisse se faire sur la base des revendications des agents. A cette fin, nous vous encourageons à nous tenir informé de la situation de vos postes et services (organisation, conditions de travail...) et des revendications qui en découlent.

[Voir sur notre site Internet les informations sur la fusion et notamment les comptes-rendus des groupes de travail : [http://www.tresor.cgt.fr/21/rubrique.php3?id\\_rubrique=88](http://www.tresor.cgt.fr/21/rubrique.php3?id_rubrique=88)]

*Tous les membres du bureau de la CGT Côte d'Or vous présentent leurs **meilleurs vœux** pour cette nouvelle année qui s'annonce une nouvelle fois très difficile pour les personnels avec une fusion mise en place dans la plus grande confusion et sans véritable dialogue social.*

**Bonne année à tous**